

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 7 mai 2018 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette - Mairesse
Mme Julie Paiement – Conseillère
M. Jacques Rodgers – Conseiller
M. Gilles Richard – Conseiller
M. Éric Bélanger – Conseiller

La conseillère Christiane Cyr a motivé son absence.

La conseillère Audrey Robitaille a motivé son absence.

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (21) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 – Ouverture de la rencontre

000-01 Ouverture de la séance ordinaire
000-02 Adoption de l'ordre du jour
000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

110 Conseil et personnel municipaux

110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018

130 Gestion financière et administrative

- 130-00** Dépôt et adoption des états financiers 2017 et acceptation du rapport de l'auditeur
- 130-01** Présentation et adoption des comptes payés d'avril 2018
- 130-02** Présentation et adoption des comptes dus d'avril 2018
- 130-03** Présentation et adoption des salaires payés d'avril 2018
- 130-04** Nomination d'un substitut MRC
- 130-05** Représentant à la Coopérative Informatique Municipal
- 130-06** Achat d'un défibrillateur
- 130-07** Factures à rayer
- 130-08 A** Liste des immeubles devant être vendus
- 130-08 B** Mandat à représentant
- 130-9** Cahier des villégiateurs
- 130-10** Cotisation – Croix-Rouge

200 – Sécurité publique

- 200-01** Acceptation des États Financiers 2017 – Regroupement Incendie

300 – Transport

- 300-01** Achat de 2 camions
- 300-02** Demande de subvention – Programme d'aide à la voirie locale
- 300-03** Réparation de la pépinière
- 300-04** Balayage des chemins
- 300-05** Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

400 – Hygiène du milieu et environnement

- 400-01** Octroi du contrat – Ordures/Recyclage - 1 mai au 31 décembre 2018

500 – Santé et bien-être

- 500-01** Programme pour couches lavables

600 – Aménagement, urbanisme, règlement local et développement

- 600-01** Demande de dérogation mineure
- 600-02** **Ajournement de la séance pour une période de questions sur la dérogation mineure**
 - 600-02-01** Reprise de la séance
- 600-03** Amendes – Site Maria Chapdelaine
- 600-04** Annulation de la résolution E-210617-196
- 600-05** Reconduction du règlement # 030417-286
- 600-06** Modification à la résolution O-030418-500

700 – Loisirs, culture et éducation

- 700-01** Adhésion à Loisir Sport Outaouais

800 – Correspondance

900 – Varia

1000 – Période de questions et parole au public



O-070518-503 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-504 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général par intérim.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-505 Dépôt et adoption des états financiers 2017 et acceptation du rapport de l'auditeur

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'adopter le dépôt des états financiers 2017 et d'accepter le rapport de l'auditeur.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-506 Présentation et adoption des comptes payés pour avril 2018

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes payer pour le mois de avril 2018 au montant de 79 094.62 \$ soient adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-507 Présentation et adoption des comptes à payer pour avril 2018

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes à payer pour le mois de avril 2018 au montant de 37 449.47 \$ soient adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-508 Présentation et adoption des salaires payés pour avril 2018

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les salaires payés pour le mois de avril 2018 au montant de 50 369.26 \$ soient adoptés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-509 Substitut à la MRC.VG

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que M. Gilles Richard, maire suppléant, soit autorisé à remplacer en cas d'absence, Madame Jocelyne Lyrette, comme représentant de la Municipalité de Grand-Remous, à tous les comités et séances de conseil à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-510 CIM – Coopérative Informatique Municipale

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes les assemblées des membres de la coopérative d'informatique municipal n'est plus éligible ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'elle a désignée à ce titre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que Madame Jocelyne Lyrette, mairesse, agisse à titre de représentant de la municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite coopérative.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-511 Achat d'un défibrillateur

CONSIDÉRANT QUE l'appareil actuel est désuet et ne fonctionne pas selon les normes obligatoires ;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est essentiel pour notre population ;

CONSIDÉRANT QUE les "Premiers Soins Haute-Gatineau Inc." offre une réduction de 700.00\$ sur l'achat d'un nouvel appareil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur des "Premiers Soin Haute-Gatineau Inc." tel que la soumission à 1800.00\$ plus les taxes.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-512 **Factures à rayer**

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses factures impayées sont considérées comme "Comptes à recevoir" dans nos états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de celles-ci datent de plus de trois (3) ans, par conséquent, elles sont prescrites ;

CONSIDÉRANT QU'une somme importante a été payée en honoraires d'avocats afin de récupérer les sommes dues ;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre sont demeurées impayées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les factures incluses à la liste ci-jointe soient rayées de nos états financiers afin d'avoir un portrait plus précis de ceux-ci.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-513 **Liste des immeubles devant être vendus**

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 4 octobre 2018, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de

la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-514 Mandat à représentant

Pour autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro **0-070518-513** ;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général, mairesse ou maire suppléant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point **130-09** est reporté à l'ajournement du 14 mai 2018

O-070518-515 Cotisation à la Croix-Rouge

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente avec la Croix-Rouge advenant un sinistre dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de contribuer à raison de 0.16 per capita, représentant une somme de 182.88 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-516 États financiers
Regroupement du Service d'incendies

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter les états financiers 2017 du Regroupement du Service d'incendies, tel que préparé par la firme Piché et Lacroix CPA.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point **300-01** est reporté à l'ajournement du 14 mai 2018

O-070518-517 Demande de subvention – Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, une subvention discrétionnaire de notre députée est disponible dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie locale ;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité de travail du 23 avril dernier, les élus ont accepté que le chemin Sainte-Famille soit la priorité première ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu qu'une demande d'aide financière au montant de 154,902.00 \$ sur des prévisions de dépenses de l'ordre de 654,902.00 \$, soit demandée à notre députée Madame Stéphanie Vallée.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-518 Réparation de la chargeuse sur roues

CONSIDÉRANT QUE les barres d'accouplement de la chargeuse sur roues sont défectueuses ;

CONSIDÉRANT QUE notre chef d'équipe a demandé un estimé pour des pièces usagées, mais celles-ci ne sont pas disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Richard et résolu d'autoriser la réparation chez Nortrax au montant de 2,084.16 \$ taxes incluses.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point **300-04** est reporté à l'ajournement du 14 mai 2018

O-070518-519 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de compte 2017**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 229 880 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un auditeur externe présentera le rapport financier des frais encourus admissibles pour l'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la Municipalité de Grand-Remous informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-520 Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous fait partie du regroupement des 8 municipalités qui désirent obtenir en commun un contrat pour la cueillette et le transport des ordures et du recyclage ;

CONSIDÉRANT QUE notre contrat actuel avec la firme Services Sanitaires Cloutier se termine le 30 avril 2018 et que nous devons l'extensionner jusqu'au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du contrat représente une somme supérieure à 25,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a invité deux entrepreneurs à soumissionner conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur a répondu à l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'octroyer le contrat du 1^{er} mai au 31 décembre 2018 à la firme Services Sanitaires Cloutier pour une somme de 57,946.26\$, taxes incluses, tel que la soumission.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-521 Subvention pour l'utilisation de couches lavables

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire implanter un programme d'aide financière aux jeunes familles qui s'engagent à utiliser des couches lavables au lieu des couches jetables traditionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que l'utilisation des couches lavables permet des économies considérables et une réduction non négligeable des matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une telle mesure s'inscrit dans un programme de développement durable au plan économique, social et environnemental.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu

Que le conseil autorise un remboursement de 50% du coût d'achat de couches lavables neuves, jusqu'à un montant maximum de 100\$ par enfant (une seule subvention accordée par enfant) et ce, sur une réception de pièces justificatives, tel qu'il suit à savoir :

- Preuve de naissance (certification ou déclaration remise par le centre hospitalier)
- Pièces d'identité indiquant votre nom (demandeur) et votre adresse, tels un permis de conduire, compte de téléphone ou électricité.
- Facture détaillée provenant d'un magasin où les couches neuves ont été achetées et contenant les informations suivantes :
 - Nom du parent déposant la demande de contribution financière
 - La date de l'achat
 - Le nombre de couches achetées, le prix unitaire, le montant total de la facture avec les taxes applicables
 - Une ou plusieurs factures peuvent être déposées pour une même enfant. Le montant total de la subvention ne pourra dépasser le montant maximal de 100\$

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-070518-522 **Demande de dérogation mineure 2018-04**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été demandée par M. John Rodgers ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fut présentée au CCU en date du 11 avril 2018 et que ce comité recommande l'acceptation par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-04.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-070518-523 Ajournement de la séance pour une période de questions sur la dérogation mineur

Le conseiller **Jacques Rodgers** propose l'ajournement de la séance

Aucune Question

0-070518-524 Reprise de la séance

Le conseiller **Éric Bélanger** propose la reprise de la séance.

0-070518-525 Amendes – Site Maria Chapdelaine

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été logée auprès du MFFP par un citoyen concernant des travaux effectués dans l'habitat faunique du réservoir Baskatong ;

CONSIDÉRANT QU'après enquête, le Directeur des Poursuites Criminelles et Pénales a des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis une infraction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de payer l'amende au montant de 1,586.00 \$, tel qu'indiqué à l'avis de réclamation # 100400-1116562671.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point **600-04** est reporté à l'ajournement du 14 mai 2018

0-070518-526 Règlement – Programme de soutien aux petites rénovations

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien aux petites rénovations a connu un succès en 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 5000 \$ est inclus au budget 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu de reconduire le programme de petites rénovations en 2018, selon les règles énoncées au règlement # 030417-286.

Le comité formé de **Julie Paiement**

Éric Bélanger

Audrey Robitaille

analysera les demandes de subventions.

La date limite de dépôts des demandes est le 22 mai 2018 à 16h00.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-070518-527 Modification à la résolution 0-030418-500

Modification

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que la municipalité ferme totalement la plage du site Maria Chapedelaine, et ce par mesure des sécurité;

Notes :

- Il faut rayer " Abolir le règlement mc 20170508"
- Il faut rayer le terme " Site fermé "
- Il faut rayer le paragraphe débutant par "il est également résolu" de la résolution 0-030418-500

et rayer l'article 27 du règlement mc-20170508, se lisant comme suit :

Article 27 " Tout bateau ou embarcation nautique ne peut circuler à l'intérieur du périmètre de sécurité réservé à la baignade "

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

0-070518-528 Adhésion à Loisir Sport Outaouais

ATTENDU QUE l'organisme Loisir-Sport Outaouais peut offrir des services à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que la municipalité adhère à Loisir Sport Outaouais à raison de 211.55 \$, tel que définit dans la grille de calcul.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Il y a eu six (6) questions posées par les citoyens.

O-070518-529 Ajournement de la séance

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit ajournée au 14 mai 2018 à 18 heures. Il est présentement 20h06 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

